

Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 84 Dont suppléant(s) : 4 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 18 Absent(s) : 1
---	--	--

Date de convocation : 9 juillet 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du mercredi 15 juillet 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 12 :

### **Rapports sur les diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
VU l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,  
VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,  
CONSIDERANT que le Conseil métropolitain doit être informé des diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19,

PREND ACTE du rapport, joint en annexe, constituant le compte-rendu des diligences accomplies par Monsieur le Président de Metz Métropole durant le mois de juin 2020 en réponse à la crise sanitaire Covid-19,

PREND ACTE du rapport, joint en annexe, faisant état des diligences accomplies par Monsieur le Président en matière budgétaire.

Pour extrait conforme  
Metz, le 16 juillet 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

**RAPPORT D'INFORMATION**

**RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE METZ METROPOLE EN  
REPONSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

**MOIS DE JUIN 2020**

**Le présent rapport constitue un rendu-compte des décisions prises par le Président de Metz Métropole en réponse à la crise sanitaire COVID-19 durant le mois de juin 2020. Il est destiné à la bonne information du Conseil métropolitain en application des dispositions de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

## **I. Un retour à un haut niveau de service public rendu suite à la mise en œuvre du plan de déconfinement de la Métropole**

Le mois de juin a été marqué par une nouvelle étape du déconfinement à l'échelle nationale au regard de l'amélioration significative de la situation sanitaire. Ainsi dès le 2 juin, l'activité des théâtres, musées et salles de spectacle a été de nouveau autorisée, permettant la réouverture du Musée de la Cour d'Or dès le 10 juin. Le conservatoire a commencé progressivement à accueillir certains élèves, en préparant une rentrée complète pour septembre. La reprise de l'activité de l'Opéra-théâtre est engagée avant une réouverture au public prévue début octobre pour la saison 2020/21. Le Centre des Congrès est toujours fermé mais le retour des foires et salons a été amorcé au Parc des Expositions avec un premier marché aux puces le 4 juillet.

La Métropole s'était organisée dès le lundi 11 mai, de manière progressive, afin de garantir un retour rapide à un haut niveau de service public, tout en préservant les conditions de sécurité sanitaire des agents métropolitains. Toutefois, la nouvelle phase de déconfinement engagée par le gouvernement au 22 juin, au regard des restrictions levées, a permis la reprise des crèches, écoles et collèges. L'ensemble du personnel métropolitain concerné par la garde d'enfant a ainsi pu reprendre au fur et à mesure son activité. En juillet, un dispositif spécifique est conservé, selon les consignes nationales, uniquement pour les personnes dites "vulnérables".

Les décisions prises au cours du mois de juin ont, dès lors, permis aux activités et aux grands projets métropolitains de suivre leurs avancées. Ainsi, à titre d'exemple :

- **La mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains et notamment son volet Schéma Directeur Vélo 2020-2030 continue** : la Métropole a ainsi signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Prenons le Guidon" et octroyé une subvention de 10 000 euros pour leurs actions en vue de promouvoir le vélo sur le territoire métropolitain.
- **En matière de parcs et stationnement**, un avenant de prolongation de la délégation de service public du parking Coislin a été signé afin de permettre l'approbation du futur contrat portant sur l'exploitation des parkings Coislin, Maud'Huy, Belvédère et St Joseph par la future assemblée, en fin d'année.
- **Le Programme Local de l'Habitat et le Plan Logement d'Abord poursuivent leur feuille de route**. Le mois de juin a par exemple permis :
  - o de subventionner des opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.
  - o de participer à hauteur de 16 000 euros au projet d'acquisition-amélioration de 12 logements par l'OPH Metz Métropole à Montigny-lès-Metz,
  - o de participer à hauteur de 80 000 euros au projet de restructuration par BATIGERE de l'ancienne caserne Desvallières à Metz en 92 logements collectifs.
  - o de participer à hauteur de 100 000 euros au projet de restructuration par PRESENCE HABITAT de l'ancienne caserne Desvallières à Metz en une pension de famille de 25 logements.
  - o de garantir un emprunt de LOGIEST pour la réhabilitation de 25 logements à Metz, de VILOGIA pour la construction de 25 logements au Ban-Saint-Martin, de BATIGERE pour la construction de 24 logements à Longeville-lès-Metz.
  - o de proroger de deux années supplémentaires l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Metz Métropole,
- **Les grands projets d'aménagement de la Métropole avancent** : une prolongation de quatre ans de la convention d'études avec l'EPFL a ainsi été signée pour la réalisation d'études et de travaux participants à la reconversion du Plateau de Frescaty, ainsi qu'un avenant au traité de concession de la ZAC du quartier de l'amphithéâtre pour le prolonger.

- **Les partenariats en matière d'enseignement supérieur et recherche se poursuivent.** Les décisions prises au mois de juin permettent d'acter :
  - o La participation de la Métropole à hauteur de 50 000 euros à la dotation de la nouvelle fondation de coopération scientifique de l'Université de Lorraine dénommée provisoirement "Fondation ID+Lorraine". Cette dernière a été créée afin de développer une plus forte lisibilité et efficacité au service du développement de la recherche et des autres missions du service public de l'enseignement supérieur.
  - o Le soutien de la Métropole à hauteur de 10 000 euros au lancement de la Chaire en management de la santé de l'IAE de Metz.
  - o Le soutien à hauteur de 60 000 euros de l'association "Loisirs et Culture" pour la mise en place d'une classe préparatoire aux arts du cirque dans les locaux de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education sur le campus de Montigny-lès-Metz.
  
- **Par ailleurs, dans le cadre du Pacte Grands Ecoles Grand Est, la Métropole a décidé de soutenir des projets pédagogiques et technologiques** visant à renforcer l'écosystème Nord Lorrain en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il a ainsi été décidé :
  - o Le soutien à hauteur de 68 000 euros de CentraleSupélec pour leur projet DataCenter.
  - o Le soutien à hauteur de 3250 euros de CentraleSupélec pour leur projet Photonique.
  - o Le soutien à hauteur de 46 250 euros de l'Université de Lorraine pour leur projet 1G4.0.

## **II. Une implication forte de la Métropole dans le soutien aux entreprises, aux associations et aux habitants du territoire**

Dans le cadre du plan de déconfinement, la Métropole reste mobilisée afin d'accompagner au mieux les entreprises, les associations et les habitants dans cette crise.

### **1. Des mesures en faveur de la trésorerie des entreprises**

Afin de préserver l'ancrage d'activités économiques dans les 44 communes de la Métropole, de soutenir leur pérennité et les emplois, la Métropole a accompagné les entreprises dans le cadre de sa participation au Fonds régional "Résistance".

**Au 30 juin, 65 dossiers d'aides aux entreprises et associations ont été instruits par le comité d'engagement, dans le cadre du fonds Résistance pour des prêts à hauteur de de 485 488€ soit 25% de la ligne de crédit.** Ces 65 dossiers, instruits par l'agence Inspire Metz et présentés au cours de dix comités d'engagement (28 mars, 05 avril, 12 mai, 19 mai, 26 mai, 2 juin, 9 juin, 16 juin, 23 juin et 30 juin), représentent 7% des dossiers du Grand Est et 28% des dossiers de la Moselle. Les secteurs d'activité accompagnés sont en majorité des commerces, bars, restaurants, activités artisanales de production et de services, activités de conseil, activités de prothèses médicales/orthopédiques.

Les demandeurs sont principalement des jeunes entreprises qui ont démarré leurs activités en 2018 avec une année 2019 mitigée en raison des mouvements sociaux, ou des dirigeants ayant des fonds propres insuffisants.

L'aide apportée leur permet notamment de refaire leur stock (achats), de se doter d'équipements de protection individuelle, de couvrir des charges fixes comme le loyer, de payer les contributions sociales.

Par ailleurs, une nouvelle modification du règlement est intervenue suite à la Commission Permanente régionale du 19 juin actant l'élargissement du dispositif aux associations non-employeuses, un très

grand nombre d'entre elles étant particulièrement fragilisées notamment dans les activités touristiques, sportives et culturelles. Il a également été décidé une extension de la période d'examen des besoins des entreprises au 31 décembre 2020 afin de prolonger l'accompagnement des entreprises dans cette crise.

## **2. Des mesures en faveur du pouvoir d'achat des habitants :**

**Afin d'aider les habitants ayant des difficultés à assumer leurs charges, la Métropole poursuit son dispositif de soutien au logement, via le Fonds de Solidarité pour le Logement.**

Pour renforcer la puissance financière de ce fonds, la Métropole a signé plusieurs conventions de partenariats, au mois de mai, avec des organismes souhaitant apporter une contribution financière au FSL métropolitain : ENGIE, VEOLIA, le SEBVF (Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont), et des acteurs du logement : BATIGERE, l'OPH de Metz Métropole, MOSELIS, Logiest, ICF Habitat Nord-Est, Présence Habitat, la CDC Habitat (Caisse des Dépôts et Consignations), 3F Grand Est, Adoma, AMLI (Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés).

Au mois de juin, ces contributions sont renforcées par la signature d'une convention de partenariat actant la participation au FSL de VILOGIA.

## **3. Des mesures en faveur des entreprises et des commerçants afin de les accompagner dans la reprise d'activité**

Les conséquences de la crise sanitaire sont nombreuses pour les secteurs culturels et évènementiels touchés par les restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire : autorisation d'ouverture des salles de spectacle décidée au début du mois de juin, limitation encore en vigueur de la jauge maximale des participants à un grand évènement, report au mois de septembre de l'autorisation d'ouverture des établissements accueillants des foires, expositions et salons.

**A ce titre, la Métropole a décidé au mois de juin d'aider des organisateurs d'évènements afin de les accompagner dans la reprise d'activité :**

- Soutien de 50 000 euros à la société GL Events pour l'organisation de la Foire Internationale de Metz 2020.
- Soutien de 50 000 euros à la société GL Events pour l'organisation du salon URBEST.
- Soutien de 50 000 euros à la société GL Events pour l'organisation du salon AGRIMAX.
- Soutien de 50 000 euros à l'association Grand Est Numérique en soutien à l'évènement "Grand Est Numérique".

Une importante campagne de communication pour promouvoir la Métropole comme destination touristique auprès d'un public national et international a été lancée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et Inspire Metz.

Par ailleurs, le Président a poursuivi le dialogue avec les commerçants et professionnels du tourisme afin de renforcer les échanges sur le suivi de la situation et de déterminer les moyens les plus appropriés de soutenir l'activité économique. Un projet de site internet dit de "Market Place" est ainsi en discussion avec la fédération des commerçants pour leur apporter une solution numérique complémentaire à leur implantation physique.

A ces mesures de soutien à l'économie portées par le Président au titre de ses pouvoirs liés à l'état d'urgence sanitaire, s'ajoutent celles qui ont été votées par le Conseil métropolitain du 12 juin, notamment :

- L'exonération des frais de dossier pour la réinscription au Conservatoire.

- La gratuité du Musée de la Cour d'Or pendant l'été.
- La gratuité de la navette de centre-ville durant l'été
- Une prime pouvant aller jusqu'à 300 euros pour l'achat d'un vélo électrique (avec une trentaine de dossiers reçus dès la première semaine).
- L'exonération de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.

## RAPPORT D'INFORMATION

### RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE METZ METROPOLE EN MATIERE BUDGETAIRE

MOIS DE JUIN 2020

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020, Monsieur le Président de Metz Métropole a procédé à des virements entre chapitre afin de compléter les commandes de masques, de ré-imputer des dépenses prévues dans le budget sur un autre compte que celui initialement envisagé, de compléter des crédits insuffisants ou encore de prendre en compte les décisions prises afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'institution.

Les virements effectués sont les suivants :

Budget principal

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	60628	Autres fournitures non stockées	100 000,00
65	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	- 100 000,00
011	615232	Entretien et réparations sur réseaux	- 800,00
65	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	800,00
65	65748	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	- 30 000,00
011	617	Etudes	30 000,00
011	617	Etudes	- 500,00
65	6568	Autres participations	500,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 3 000,00
20	2031	Frais d'études	3 000,00
23	2316	Restauration des collections et œuvres d'art	- 50 000,00

26	261	Titres de participation	50 000,00
21	21538	Installations, matériel et outillage techniques – autres réseaux	- 13 000,00
458	458115	Travaux pour compte de tiers	13 000,00
458	458117	Travaux pour compte de tiers	10,00
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	-10,00
13	1312	Subventions région	- 1 016 500,00
204	204182	Subventions d'équipement aux organismes publics divers	1 016 500,00
21	21538	Installations, matériel et outillage techniques – autres réseaux	- 77 000,00
20	2031	Frais d'études	77 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 145 100,00
458	458119	Travaux pour compte de tiers	145 100,00

#### Budget annexe Transports Publics

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	6226	Honoraires	- 200,00
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200,00
011	611	Sous-traitance générale	- 5 000,00
65	65732	Subventions d'exploitation aux organismes publics - régions	5 000,00
23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	- 30 000,00
21	2153	Installations à caractère spécifique	30 000,00

#### Budget annexe Zones en régie

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	63512	Taxes foncières	- 1 800,00
67	673	Annulations de titres sur exercices antérieurs	1 800,00

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20200715-07-15-2020-DC12-DE

**Numéro de l'acte :** 07-15-2020-DC12  
**Date de décision :** mercredi 15 juillet 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Rapports sur les diligences accomplies par  
Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de  
Covid-19  
**Classification :** 5.2 - Fonctionnement des assembles  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 16/07/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20200715-07-15-2020-DC12-DE  
**Document principal :** 99\_DE-ERDP12.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-ERDP12 Annexes.pdf

**Historique :**

16/07/20 17:33	En cours de création	
16/07/20 17:33	En préparation	Catherine DELLES
16/07/20 17:42	Reçu	Catherine DELLES
16/07/20 22:12	En cours de transmission	
16/07/20 22:13	Transmis en Préfecture	
16/07/20 22:15	Accusé de réception reçu	